COMMISSION FORMATION

P.V. 388
Président : Jean-Denis ROUX

FORMATION ARBITRES BENEVOLES

Deux formations sont prévues au District à Ville-la-Grand :

- Samedi 22 Septembre 2018 de 8h à 12h (+ formation FMI)
- Mercredi 26 Septembre 2018 de 19h à 22h

Fiche d'inscription disponible sur le site du District en rubrique « Documents – Fiches et formulaires - Arbitrage ».
Date limite le lundi 17 Septembre 2018.

PROCEDURE :

1. En raison de la dématérialisation des licences, la validation officielle ne se fait plus par un coup de tampon sur votre licence.

2. La Commission Formation, en charge du suivi administratif des licences « arbitres bénévoles, vérifie que la demande de licence (joueurs, dirigeants, éducateurs,…) soit bien validée par un certificat médical. La réforme du certificat médical pour les joueurs et dirigeants valable pour 3 ans à condition de remplir un questionnaire de santé ne s'applique pas aux personnes souhaitant faire arbitre bénévole (renouvellement du certificat médical à faire tous les ans).

3. La date limite de validation des licences (demande + certificat) est fixée au 21 Octobre 2018.

La parution de la liste définitive se fera au plus tard sur le PV annexe Formation le 1er Novembre 2018.

Jusqu'à cette date, la liste de la saison précédente est celle à prendre en considération (sous réserve que la demande de licence ait été faite avec une validation médicale).

4. L'arbitre bénévole doit être âgé de moins de 60 ans au début de la saison.

5. Chaque club pourra compter dans son effectif 5 arbitres bénévoles au maximum.

6. Les diplômes délivrés pour des éducateurs et le statut d' « ex arbitre officiel », ne sont plus valables pour la validation d'arbitre bénévole.

7. La formation doit être renouvelée tous les 3 ans pour tous.

Voir tableau en ANNEXE COMMISSION DE FORMATION.